

Date d'envoi de la convocation : 20 septembre 2019

---

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 26 septembre 2019

---

L'an deux mille dix-neuf, le 26 du mois de septembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20 M. le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, M. Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoint.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Jean-Michel JESUPRET, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 Mme Catherine DUBOURG qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU  
M. Alain BERTRAND qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY  
M. Jérémy BOISSON qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET  
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à M. Patrick MORISSET  
Mme Tiphaine RAGUENEL qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS

Absent et non représenté : 2 M. Michel BAUER  
M. Alexandre DANJEAN

Mme Corinne FRITSCH est élue secrétaire de séance.

## N° DL26092019-29 : Budget parking - Décision modificative n°2

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Les prévisions inscrites au budget peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, par le vote d'une décision modificative. La décision modificative présentée ci-après porte sur la section de fonctionnement de ce budget.

Le receveur municipal présente au conseil municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur. Il est désormais certains que certaines créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement. L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mise en œuvre, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes antérieurs à 2010, faisant l'objet de cette demande, pour un montant global de 250€ pour le budget Parking ;

Afin que ces titres soient passés en créances irrécouvrables, des écritures doivent être passées au chapitres 65.

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-11

**VU** les crédits inscrits au budget primitif 2019 adoptés par délibération du conseil municipal en date du 19 mars 2018,

**VU** les crédits inscrits au budget supplémentaire 2019 adoptés par délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2019,

**VU** l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines du 19 septembre 2019,

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre une décision modificative portant sur le budget Parking 2019,

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

### ARTICLE 1

ACCEPTTE la décision modificative suivante :

| FONCTIONNEMENT                                   | Recettes | Dépenses   |
|--|----------|------------|
| Chapitre 011 - Charges à caractère général       |          |            |
| 611 - Contrat de prestations de service          |          | - 250      |
| Chapitre 65 - autres charges de gestion courante |          |            |
| 6541 - Non -valeur                               |          | 250        |
| <b>Total DM</b>                                  |          | <b>0 €</b> |

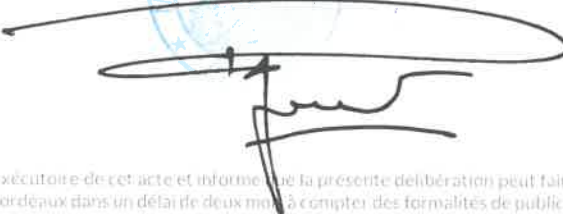
**Délibération adoptée.**

**POUR : 19** M. Le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE et M. Jean-Michel JESUPRET.

**ABSTENTIONS : 6** Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, et M. Jean-Yves MAS.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

**Le Maire**  
**Laurent PEYRONDET**



The image shows a blue circular official stamp of the Mayor's office (Mairie) of Lesparre-Médoc. Overlaid on the stamp is the name 'Laurent PEYRONDET' and a large, stylized handwritten signature in black ink.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20191004-  
DL26092019-29-BF  
Date de réception préfecture :  
04/10/2019 Page 3 sur 3

Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20191004-  
DL26092019-29-BF  
Date de réception préfecture :  
04/10/2019